



Parcs Naturels Régionaux

Acteur fondateur des Parcs Naturels Régionaux, la Région leur apporte un soutien technique et financier pour assurer la protection de leur patrimoine paysager et naturel et pour valoriser leurs atouts dans une logique de développement local durable.

A savoir

Les PNR sont sous la compétence des Régions depuis les premières lois de décentralisation. La Région Normandie consacre chaque année près de 3 millions d'€ à ses 4 parcs naturels.

[Brochure sur les PNR de Normandie](#)

Protection de la biodiversité : La Région Normandie s'engage dans la plantation de haies bocagères

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité et des vœux formulés en 2023, la Région Normandie, en collaboration avec les quatre parcs naturels régionaux, a initié un projet de plantation de haies bocagères. Grâce à une subvention de 15 000 euros, près de 1 000 jeunes arbres ont été plantés à travers la région en 2023 et 2024, renforçant ainsi les engagements de la Région pour la

préservation de l'environnement.

Parc Normandie-Maine

Thierry Lemaître, éleveur bio à Hauterive, a planté 278 mètres linéaires de haies. Cette initiative vise à fournir abri et fourrage à ses vaches, tout en enrichissant le patrimoine arboré de sa ferme. Les haies, composées d'arbres comme le châtaignier et le noyer, favorisent une agriculture durable et locale.



Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

La ferme de la Hecquette, avec ses 55 vaches laitières, a planté 185 arbres sur 155 mètres. Ces haies, intégrant des espèces comme le merisier et le tilleul, offrent une

protection contre les intempéries, contribuent à la biodiversité, et stockent du carbone, tout en renforçant le maillage bocager existant.



Parc des Boucles de la Seine Normande

M. Sohier, agriculteur à Honguemare-Guenouville, a participé activement à ce projet. Avec l'appui technique du parc, 545 plants d'essences locales telles que le chêne sessile et le houx ont été plantés sur son exploitation. Cette haie, composée d'une vingtaine d'espèces, contribue à la biodiversité locale tout en améliorant la gestion des eaux pluviales.



Parc du Perche

Chez Mme Anne-Cécile Suzanne à Mauvres-sur-Huisnes, 200 mètres de haies ont été plantés pour protéger les animaux des intempéries et limiter l'érosion. Ces haies, tout en stockant du carbone, joueront un rôle essentiel pour la biodiversité et la restauration du paysage bocager local.



Qu'est-ce qu'un Parc ?

Reconnu au niveau national, un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse, mais dont l'équilibre est fragile.

Le PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable : la "Charte du Parc" qui est renouvelée tous les 15 ans.

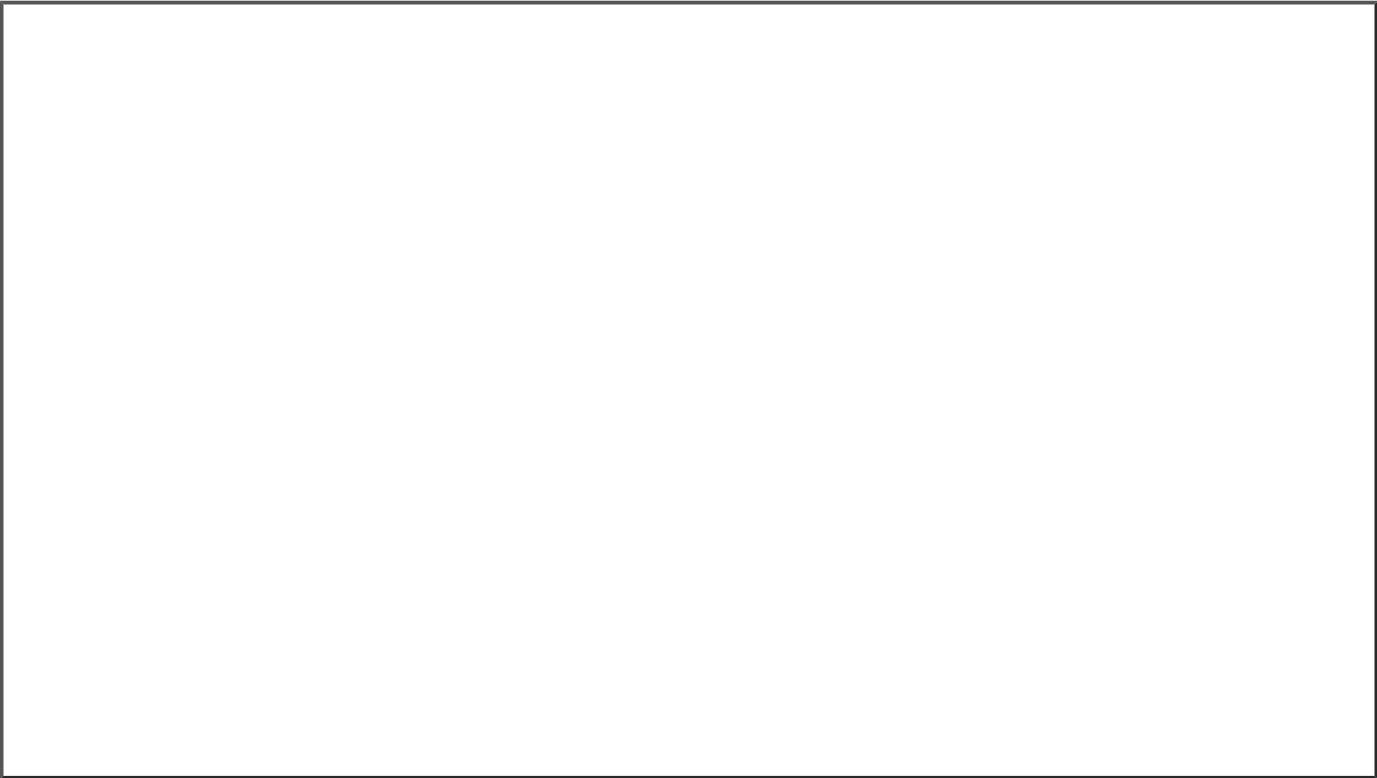
La politique de chaque PNR est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux. Les élus des communes du Parc en sont la cheville ouvrière, les élus régionaux et départementaux en sont les partenaires privilégiés.

La charte a également une portée juridique vis-à-vis des documents d'urbanisme qui doivent être compatibles avec elle.

Quelles sont les missions d'un Parc ?

- Protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement durable du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche

Les 4 parcs de Normandie représentent près de 17% de la Région en surface



Consciente de la richesse de son territoire, la Région s'est impliquée, dès leur création, dans le soutien des quatre PNR de Normandie.

La Région les accompagne dans la mise en œuvre de leur charte au travers d'une cotisation statutaire annuelle et d'un soutien financier formalisé dans des contrats de Parc triennaux (8,2 millions d'euros pour les 4 Parcs en 2024-2026) qui fixent des sujets prioritaires à suivre pendant 3 ans, ou encore d'une aide au titre de crédits sectoriels liés à d'autres politiques régionales.

Sur cette période 2024-2026, les thématiques proposées par les Parcs doivent participer à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation du territoire à ses conséquences et mettre en place des actions qui visent à :

- conforter la résilience des milieux naturels et de la biodiversité
- accompagner les changements de comportements
- participer aux développements des territoires de demain dans un contexte de changement climatique en cohérence avec les objectifs du SRADDET.

Ils s'engagent également à :

- proposer des actions d'expérimentations et à œuvrer au rayonnement et au transfert de leurs travaux sur le territoire normand

- se rapprocher du monde la recherche pour développer de nouveaux projets
- se mobiliser en interparc pour construire des projets collaboratifs sans un esprit de mutualisation et de synergie
- construire un partenariat avec les collectivités et les différents acteurs de leurs territoires
- participer à la promotion de la Normandie
- s'engager dans une véritable démarche d'appropriation de l'outil Parc par leurs habitants
- poursuivre leur procédure de révision de charte.

La Région contribue également à l'animation du réseau inter-Parcs en organisant des rencontres régulières et en valorisant ces territoires notamment à travers des actions de communications communes et un accompagnement spécifique de projets menés par l'association de l'interparc normand.

L'Interparc normand

L'interparc normand est une association, créée en décembre 2022, qui regroupent l'ensemble des 4 Parcs naturels régionaux normand et qui a vocation à :

- la construction d'une identité commune
- la mise en valeur des Parcs naturels régionaux dans la Région Normandie
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales
- la représentation commune des Parcs dans les instances régionales, nationales et européennes
- la diffusion et le transfert d'expérimentations ou d'innovations
- la promotion du partage d'expériences avec d'autres territoires, en région et hors région
- la conception et la mise en œuvre de projets communs
- la mutualisation de moyens humains, techniques ou matériels, de savoir-faire et d'expertise

Parc naturel régional des boucles de la Seine normande

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande a été créé en 1974. Son siège se situe à Notre-Dame-de-Bliquetuit.

Les grandes missions du Parc pour 2024-2026

La gestion et la préservation des patrimoines naturels et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique

- La préservation et la restauration du réseau de zones humides (25% de ce territoire) avec la poursuite de la gestion et de la valorisation des 513 ha de sites humides de la trame Bleue « Grand Estuaire » avec un renforcement des enjeux liés au changement climatique dans les documents de gestion
- L'arbre sous toute ses formes : sensibilisation sur l'arbre/arbuste et les services qu'il rend, actions de restauration et de plantation du patrimoine arboré ainsi que la proposition de formations sur sa gestion et son entretien, développement de projets expérimentaux et innovants avec les particuliers sur « arbre et transition écologique »

Le PNR des Boucles de la Seine Normande est par ailleurs actif au sein de l'Agence Normande de la Biodiversité (ANBDD) en représentant les 4 PNR Normands au côté de la Région et des autres membres afin de soutenir la dynamique régionale en faveur de la biodiversité.

L'accompagnement d'un territoire en transition

- Développement d'un slow tourisme tourné vers la nature : poursuite de la démarche de qualification « Valeurs parc » auprès des prestataires touristiques et travail sur de nouvelles cibles comme l'artisanat d'art et les boutiques du Parc, promotion et qualification des acteurs du tourisme ornithologique, développement des offres en itinérance (séjours sans voiture, carte des mobilités, développement d'aires de bivouacs)
- Accompagnement des filières locales et de la transition alimentaire : soutien des filières locales agricoles et artisanales (production arboricole, le canard de Duclair et l'abeille noire), relocalisation des unités de transformation, sensibilisation des habitants et des élus au développement d'une alimentation

locale

- Développement de l'utilisation de matériaux locaux et/ou écoproduits dans les constructions des collectivités et des habitants et en accompagnant les artisans (valorisation, formation)
- Développement d'un urbanisme résilient aux aléas climatiques : Forte contribution du PNR à la prise en compte et à l'amélioration de la qualité des documents d'urbanisme et de planification mais également par des opérations de restauration, accompagnement des collectivités, entreprises et particuliers vers une démarche de progrès dans la gestion de leurs espaces
- Soutien des communes et EPCI souhaitant développer les énergies renouvelables : travail avec les porteurs de projets en lien avec les objectifs de la Charte, accompagnement à l'élaboration des zones d'accélération

La sensibilisation de tous les publics au changement climatique

- S'adapter au changement climatique par des pratiques éducatives en pleine nature avec la poursuite de l'animation du dispositif de « l'école du dehors », l'accompagnement des professionnels de la petite enfance dans l'éveil à la nature et accompagnement des communes dans la création de terrains de nature à visée éducative
- Sensibiliser à un territoire en mutation via l'approche paysagère en valorisant l'observatoire photographique des paysages de la Vallée de la Seine Normande, animation des Rendez-vous du Parc sur les dynamiques territoriales impactées par le changement climatique, définition des objectifs de qualité paysagère de la future Charte
- Sensibiliser les habitants au changement climatique grâce aux Rendez-vous du Parc et les différentes éditions de « Parc en fête »

La gestion et l'animation des équipements du Parc

La Charte actuelle du PNR prendra fin en 2028, date à laquelle la nouvelle entrera en vigueur. Pour respecter le calendrier chargé nécessaire à la réalisation de cette étape, la Région Normandie a lancé en décembre 2023 l'ouverture de la procédure de révision. Pour répondre aux exigences de cette démarche, le PNR a engagé depuis des moyens humains et financiers importants qu'il devra mobiliser tout au long du contrat jusqu'au renouvellement du classement.

Parc naturel régional Normandie-Maine

Le Parc naturel régional Normandie-Maine a été créé en 1975. La Maison du Parc et du Géoparc se situe sur le domaine du Château de Carrouges.

Renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine / Enquête

[Une enquête publique](#) a été ouverte sur le territoire des 140 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional Normandie-Maine (départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Manche) du mardi 2 mai au 9 juin 2023. Cette enquête portait sur la révision de la Charte, visant le renouvellement de son classement. Le projet de charte révisé a été adopté par le comité syndical du Parc le 28 septembre 2022.

De nouveaux enjeux pour le territoire

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires ruraux, vivants, habités qui subissent des mutations. Changement climatique, effondrement de la biodiversité, nouvelles pratiques agricoles, gestion des ressources, évolutions démographique et sociétale... font partie des grands défis qui ont guidé les réflexions dans la construction du projet pour faire du territoire de Normandie-Maine, un territoire de résilience.

Ce travail a permis d'identifier trois grandes ambitions pour Normandie-Maine :

- Construire un territoire coopératif
- Amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité
- Porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité

Ces trois ambitions sont déclinées en orientations et actions concrètes qui constituent la future Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Tous concernés !

Chacun, de près ou de loin, est concerné par l'action du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Si, formellement, la Charte du Parc naturel régional est un engagement conjoint des communes, intercommunalités, Départements et Régions, sa mise en œuvre concrète mobilise tous les acteurs du territoire et influe sur notre quotidien.

[Consultez le rapport et les conclusions de la commission d'enquête](#)

Les grandes missions du Parc pour 2024-2026

Le déploiement de la notoriété du Parc et du géoparc pour rendre les habitants acteurs du projet de territoire

- Renforcement de la communication auprès des habitants notamment avec la conception et la diffusion d'un journal annuel du Parc et du Géoparc
- La célébration et la valorisation du label Géoparc mondial Unesco et du renouvellement de la Charte grâce aux Fêtes du Parc et les 50 ans du Parc
- La mise en place de la nouvelle signalétique « Parc et géoparc » sur le territoire

La sensibilisation et l'éducation au territoire du citoyen

- L'animation du dispositif Class' Climat et le développement d'un nouveau dispositif à destination des collèges et des lycées
- La structuration globale de la Maison du Parc et du Musée du Poirée en étoffant leur place dans les différents projets techniques du Parc
- La création d'un réseau d'habitant observateurs de la biodiversité
- La sensibilisation des collectivités et des habitants au changement climatique grâce à la modélisation des données climatiques sur le territoire
- La poursuite du suivi scientifique de la restauration d'une zone humide en forêt d'Andaine
- L'animation d'un nouvel Atlas de la Biodiversité Communale sur la communauté de communes des Sources de l'Orne
- La poursuite d'acquisition de connaissances dans les champs d'intervention du Parc : cartographie, connaissance naturaliste sur les sites Natura 2000 et les réserves naturelles régionales gérés par le Parc

- L'amélioration de l'accessibilité de ces données à travers une politique de données « open data » et le déploiement de l'observatoire du territoire

Préservation de la biodiversité et de la géodiversité du territoire

- Création d'une nouvelle réserve naturelle régionale géologique en Pays de la Loire et mise en œuvre des plans de gestions des réserves naturelles régionales en Normandie
- L'animation des 12 sites Natura 2000 gérés par le Parc avec des actions de sensibilisation et de préservation de ces milieux et des espèces inhérentes
- La réalisation d'actions de restauration des milieux naturels remarquables
- Accompagnement de propriétaires publics et privés à la signature de contrat d'obligations réelles environnementales et avec la réalisation de formation permettant de mieux prendre en compte la biodiversité et le changement climatique dans leurs pratiques
- L'animation du dispositif d'aide à la plantation de haie et des actions de promotion du label Haie et la marque Végétal local avec la mise en place d'action de formation pour initier des changements dans les pratiques de gestion du bocage et des forêts

Ancrer le géotourisme sur le territoire

- Le développement de géoproduits valorisant les savoir-faire locaux
- La poursuite des aménagements du réseau de géosites en Normandie et en Pays de la Loire
- Développement d'une offre de découverte en complémentarité avec les acteurs touristiques
- Réalisation d'un plan de communication permettant d'afficher cette reconnaissance internationale (dépliants, panneaux, carte de découverte)
- Réalisation d'une étude de réaménagement de la Maison du Parc et du Géoparc afin de revoir le centre d'interprétation

Renforcer l'accompagnement du Parc en matière d'aménagement du territoire

- Accompagnement des communes dans la revitalisation de leur centre-bourg grâce au dispositif « Petite ville de Demain » et l'appel à projet « repensons nos places et nos rues »
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans la prise en compte de la nouvelle Charte
- Développement d'une offre de formation des élus locaux sur les moyens de prendre en compte l'objectif de la zéro artificialisation nette
- Animation du projet Récré'actions pour accompagner la désimperméabilisation des cours d'école
- Développement des ENR sur le territoire en tenant compte des impacts sur la biodiversité et d'une gestion durable des ressources

La gestion et l'animation du Parc

Après la réalisation de la procédure de révision initiée en 2020, la Parc renouvellera son label avec une entrée en vigueur de la nouvelle Charte courant de l'année 2025.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été créé en 1991. Son siège est sur le site de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve.

Enquête publique relative au renouvellement de la Charte

[Une enquête publique](#) a été ouverte sur le territoire des 1114 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin du mardi 30 avril au 30 mai 2024. Cette enquête portait sur la révision de la Charte 2025-2040, visant le renouvellement de son classement.

De nouveaux enjeux pour le territoire

De nouvelles ambitions pour le futur du territoire :

- Ambition 1 : Bâtir collectivement une nouvelle vision

- Ambition 2 : Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers
- Ambition 3 : Accélérer et amplifier les transitions

Tous concernés !

Si, formellement, la Charte du Parc naturel régional est un engagement conjoint des communes, intercommunalités, Départements et Régions, sa mise en œuvre concrète mobilise tous les acteurs du territoire et influe sur notre quotidien.

[Consultez le rapport et les conclusions de la commission d'enquête](#)

Les grandes missions du Parc pour 2024-2026

Bâtir collectivement une nouvelle vision pour le territoire

- Mobilisation des acteurs du territoire autour du changement climatique à travers la valorisation de l'Observatoire Photographique des Paysages, du récit d'une « traversée nature » élaboré avec les habitants, l'animation du défi « Famille à biodiversité positive » et le soutien pour la labélisation « Territoire Engagé pour la Nature »
- Sensibilisation du public, et plus particulièrement des jeunes à travers les animations du Parc afin de favoriser l'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique : Rendez-vous du Parc conférences, formations, création d'un évènement annuel « oiseaux », appel à projet « Classe Parcs » et expérimentations pédagogiques (bivouac des transitions)
- Animation d'un « labo Parc » pour favoriser la recherche et l'implication citoyenne sur les enjeux du territoire notamment sur les questions de submersion littorale

Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

- Amélioration de la fonctionnalité de la trame verte, bleue et noire et conforter des espaces préservés par la gestion d'aires protégées (ENS des Marais des Ponts d'Ouve, sites Natura 2000, Réserves naturelles nationales), la promotion des dispositifs agro-environnementaux, la réalisation de projet de restauration

de la biodiversité, un diagnostic de la trame noire sur le territoire

- Actions en faveur de la recomposition spatiale du littoral grâce au projet « Notre littoral pour demain ? » et de la reconversion de la tourbière de Sèves
- Amélioration des connaissances et du partage de la ressource en eau dans les marais avec la mise en place d'un observatoire de l'eau et l'accompagnement des syndicats d'eau et des agriculteurs en matière de qualité de l'eau
- Préservation des paysages emblématiques et des dynamiques du territoire par l'intégration des objectifs de qualité paysagère dans les démarches des acteurs du territoire (SCOT, PCAET, Plan de paysage...)
- Animation et mise en œuvre des programmes de restauration des haies et des mares bocagères, réalisation de plans de gestion, suivi d'essences expérimentales

Amplification des transitions

- Le développement des activités économiques qui préservent les ressources du territoire à travers le soutien à l'agriculture dans les marais et les circuits courts avec la promotion de la filière terre et éco matériaux
- Accompagnement au développement et à la promotion du tourisme de nature avec la construction de nouveaux produits touristiques, le développement du réseau « Valeur Parc » et la réalisation de formation auprès des prestataires touristiques sur les thématiques relatives aux impacts du changement climatique
- Accompagnement du Parc en matière d'aménagement du territoire notamment sur des projets de recomposition spatiale, la diffusion d'exemple de désimperméabilisation et une analyse des logements vacants,
- Soutien d'un mix d'énergie renouvelable et vertueux par la promotion du solaire photovoltaïque sur toiture, le suivi des projets éoliens, la contribution à une charte de la méthanisation et la structuration de la filière bois énergie

La gestion et l'animation du Parc

Initiée en 2021, la procédure de révision avec pour objectif de renouvellement du label Parc naturel régional en fin d'année 2025/début 2026 va continuer de mobiliser les moyens du Parc sur la période 2024-2026.

Le Parc naturel régional du Perche

Le Parc Naturel du Perche a été créé en 1998 et siège au manoir de Courboyer. En termes de fréquentation, le domaine de Courboyer est le 2ème site touristique de l'Orne, après le Haras national du Pin.

Enquête publique relative à la révision de la Charte

Pour renouveler son label, le Parc naturel régional du Perche s'est engagé dans la révision de sa Charte. Véritable feuille de route à 15 ans, elle doit fixer les lignes directrices en matière de protection des patrimoines, de valorisation et de développement durable. Elaboré en concertation avec les acteurs du territoire, ce projet collectif s'articule autour de trois grandes ambitions :

- Renforcer les écosystèmes et les paysages du Perche
- Ambition 2 : Enraciner la transition écologique
- Ambition 3 : Bien vivre dans le Perche

Avant son adoption officielle par les collectivités locales, le projet de Charte est soumis à une enquête publique. Cette étape est l'occasion pour tous de s'informer et de donner son avis.

Vos suggestions et contributions sont essentielles pour donner vie à ce projet.

[PNR du Perche : Avis d'enquête](#)

[Accéder aux rapports et aux conclusions de l'enquête](#)

Les grandes missions du Parc pour 2024-2026

Renforcer les écosystèmes et les paysages du Perche

- Amélioration des connaissances sur les milieux et les espèces par la poursuite d'inventaire dans les sites Natura 200, l'animation d'Atlas de la Biodiversité Communale et la création d'un forum interactif sur le site internet du Parc pour partager les observations
- La réalisation d'action de préservation et de restauration de milieux naturels grâce à la gestion de sites Natura 2000, de la réserve naturelle régionale de Bresollette, la promotion des activités économiques favorables à la préservation

de la biodiversité et la mise en œuvre de la Charte forestière

- Accompagnement des mutations en conservant les caractéristiques des paysages par la mise en place d'un observatoire des paysages
- Le rétablissement du bon état de la ressource en eau et des milieux aquatique notamment par l'exercice de la compétence GEMA, l'animation de programmes de restauration de mares et des travaux de la morphologie des cours d'eau et d'aménagement des berges

Enraciner la transition écologique

- Développer un mix d'énergie renouvelables basé sur les ressources locales par l'accompagnement des collectivités, agriculteurs et propriétaires à se doter de chaudière à bois déchiqueté et l'animation de groupe de travail d'élus pour définir des critères d'un développement acceptable des ENR et établir une grille d'analyse des projets
- Faire de l'arbre et du bocage les fers de lance de la transition écologique en menant une étude quantitative et qualitative de la ressource en bois, expérimentant la mise en place de nouvelles essences adaptées aux nouvelles conditions climatiques, la mise en place de plans de gestion durables des haies à l'échelle communale et intercommunale, menant des opérations de plantations sur des zones prioritaires et le soutien de la structuration d'une filière végétal local
- La mise en œuvre d'une transition agricole et alimentaire à travers des actions de structuration des filières locales et l'accompagnement de l'implantation d'atelier de transformation alimentaire, la mise en place d'une expérimentation de pratiques agroécologiques auprès d'un collectif d'agriculteurs, la mobilisation des dispositifs techniques et financiers (MAEC, PSE...) et des actions de sensibilisation pour influencer des changements de comportement des consommateurs (Défi alimentation positive)

Amplifier le « Bien vivre » dans le Perche

- L'aménagement de l'espace en prenant soin des patrimoines par une évaluation quantitative et qualitative des outils de protection des paysages dans les documents d'urbanisme, l'accompagnement de projets « Petites villes de demain », des actions de sensibilisation des élus, la réalisation d'inventaires du patrimoine bâti, l'organisation de temps d'échange en matière d'éco-

réhabilitation et de formations auprès des artisans et leurs labélisation « Valeur Parc »

- Le développement d'activités économiques à forte valeur ajoutée grâce au soutien technique de renouveau de la filière chanvre pour les éco-matériaux et la valorisation alimentaire, le développement des filières bénéficiant de la marque « Valeur Parc » (savoir-faire, hébergements touristiques, producteurs...
- Le développement d'un tourisme durable grâce à la structuration et la promotion d'une offre de découverte s'appuyant sur les mobilités douces, la structuration de l'offre de randonnées et les services associés et la mise en place d'une offre d'animation à la Maison du Parc permettant de sensibiliser les publics à la préservation des patrimoines et aux impacts du changement climatique
- La mobilisation des habitants autour des richesses du territoire grâce à l'organisation d'ateliers participatifs, de rendez-vous et de conférence, l'animation d'un programme d'animations dédié au public scolaire en lien avec la Stratégie Normande d'Accompagnement à la Transition Ecologique et le déploiement d'un dispositif « d'école du dehors » et l'accompagnement de projets émergents en matière d'aménagement de cours d'école prenant en compte les enjeux du changement climatique

La gestion et l'animation du Parc

Initiée en 2021, la procédure de révision avec pour objectif de renouvellement du label Parc naturel régional en fin d'année 2025/début 2026 va continuer de mobiliser les moyens du Parc sur la période 2024-2026.

Sites internet des Parcs

- [Parc Seine Normande](#)
- [Parc Normandie Maine](#)
- [Parc des Marais du Cotentin et du Bessin](#)
- [Parc du Perche](#)

Contact

Marie COUELLIER

Chargée de mission Parcs Naturels Régionaux et Biodiversité

Tél : 02 31 06 96 25

marie.couellier@normandie.fr